

DEC210762DR12

Décision portant nomination de Mme Anne-Patricia ALLONCLE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7341 intitulée Laboratoire lasers, plasmas et procédés photoniques (LP3)**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC193174INSIS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR7341 intitulée Laboratoire lasers, plasmas et procédés photoniques (LP3) et nommant M. Olivier UTEZA en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7341 en date du 15/12/2020 ;

Considérant que Mme Anne-Patricia ALLONCLE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée en novembre 2020 et janvier 2021 par le CNRS DR12 à Marseille ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Anne-Patricia ALLONCLE, Chargée de Recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7341 intitulée Laboratoire lasers, plasmas et procédés photoniques (LP3), à compter du 1^{er} février 2021.

Mme Anne-Patricia ALLONCLE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Anne-Patricia ALLONCLE est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 8 février 2021

Le directeur de l'unité
M. Olivier UTEZA

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Mme Ghislaine GIBELLO

Visa du président d'Aix-Marseille Université
M. Eric BERTON

